



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01107

Numéro SIREN : 542 086 350

Nom ou dénomination : KLOECKNER METALS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2016 sous le numéro de dépôt 15563

Kloeckner Metals France

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 159.249.992,85 €

Siège Social : 173-179, boulevard Félix Faure
93300 AUBERVILLIERS DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

542 086 350 RCS BOBIGNY



GREFFE

17 JUIN 2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 19 MAI 2016

EXTRAIT

Le Conseil de Surveillance de la société Kloeckner Metals France s'est réuni le 19 mai 2016 à 9 h 00 au siège social, sur convocation de Monsieur le Président, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été adressé à Messieurs les Membres du Conseil de Surveillance.

Etaient présents :

- Monsieur Moritz FISCHER,
- Monsieur Wilhelm STENGEL.

Etaient absents excusés :

- Monsieur Marcus A. KETTER, Vice-Président.

Assistait également au Conseil :

- Monsieur Jean COEUR, Membre du Directoire.

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Moritz Fischer, Monsieur Karsten LORK, ayant démissionné à effet du 18 mai 2016, pour convenance personnelle de ses mandats de Membre et de Président du Conseil de Surveillance.

1 – LECTURE ET APPROBATION DES MINUTES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 17 MAI 2016

Le Procès-Verbal du Conseil de Surveillance du 17 mai 2016 à 9h 30 est lu et approuvé.

2 – DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le Président de séance informe le Conseil de Surveillance de la démission à effet du 18 mai 2016, de Monsieur Karsten LORK, de son mandat de Membre et de Président du Conseil de Surveillance pour convenances personnelles.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Karsten LORK pour son action menée au sein du Conseil de Surveillance de la SA Kloeckner Metals France.

Le nombre de membres du Conseil de Surveillance encore en fonction restant supérieur ou égal au minimum légal, le Président propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer, à titre provisoire, et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,

Monsieur Frank HIECKMANN,
Né le 03/04/1968 à Schwerte (Allemagne),
Domicilié Moskamp 35, 40822 Mettmann
Allemagne,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Monsieur Frank HIECKMANN accepte le mandat qui vient de lui être confié, et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.



3 – NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE / CONFIRMATION DU MANDAT DU VICE-PRESIDENT

Le Conseil de Surveillance nomme en remplacement de Monsieur Karsten LORK, à l'unanimité, Monsieur Frank HIECKMANN en qualité de Président du Conseil de Surveillance de la SA Kloeckner Metalls France, pour la durée de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Monsieur Frank HIECKMANN accepte le mandat qui vient de lui être confié, et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Sur proposition de Monsieur HIECKMANN, le Conseil de Surveillance décide de ne pas lui attribuer de rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil.

Le Conseil de Surveillance confirme Monsieur Marcus KETTER dans son mandat de Vice-Président du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat de Membre du Conseil, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

4 – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

Sur proposition de Monsieur de Président de séance, le Conseil de Surveillance nomme à l'unanimité Monsieur Karsten LORK Membre du Directoire de la société Kloeckner Metalls France à effet de ce jour, en remplacement de Monsieur Marc FRUSTIE, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'au 9 Novembre 2020.

Monsieur Karsten LORK a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Le Conseil de Surveillance rappelle qu'aucun Membre du Directoire ne perçoit de rémunération au titre de son mandat.

5 – ELECTION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Sur proposition de Monsieur de Président de séance, et après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance élit à l'unanimité Monsieur Karsten LORK en qualité de Président du Directoire de la société Kloeckner Metalls France à effet de ce jour, en remplacement de Monsieur Marc FRUSTIE, pour la durée de son mandat de Membre du Directoire, soit jusqu'au 9 Novembre 2020.



Monsieur Karsten LORK remercie de la confiance qui lui est témoignée, accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat précité.

Le Conseil de Surveillance décide de ne pas attribuer de rémunération à Monsieur Karsten LORK au titre de son mandat de Président du Directoire.

6 – POUVOIRS EN VUE DE REALISER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

Le Conseil de Surveillance *donne tous pouvoirs* au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

« Extrait certifié conforme à l'original »

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Lork', is written over the text '« Extrait certifié conforme à l'original »'.

Kloeckner Metals France

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 159.249.992,81

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

542 086 350 RCS BOBIGNY



15563
GREFFE

17 JUIN 2016
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 17 MAI 2016

EXTRAIT

Le Conseil de Surveillance de la société Kloeckner Metals France s'est réuni le 17 mai 2016 à 9 h 30 au siège social, sur convocation de Monsieur le Président, afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour qui avait été adressé à Messieurs les Membres du Conseil de Surveillance.

Etaient présents :

- Monsieur Karsten LORK,
- Monsieur Wilhelm STENGEL.

Etaient absents excusés :

- Monsieur Marcus A. KETTER, Vice-Président.

Assistait également au Conseil :

- Monsieur Jean COEUR, Membre du Directoire.

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Karsten LORK, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

A

3 – DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le Président de séance informe le Conseil de Surveillance de la démission à effet du 13 mai 2016, de Monsieur Jan LIERSCH, de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance, suite à sa démission du Groupe Klöckner & Co SE, pour convenances personnelles.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Jan LIERSCH pour son action menée au sein du Conseil de Surveillance de la SA Kloeckner Metals France.

Le nombre de membres du Conseil de Surveillance encore en fonction restant supérieur ou égal au minimum légal, le Président propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer, à titre provisoire, et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance,

Monsieur Moritz Jürgen FISCHER,
Né le 10/04/1979 à Bonn (Allemagne),
Domicilié Swekopmunder Str. 26 A, 46249 Duisburg,
Allemagne,

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Monsieur Moritz FISCHER accepte le mandat qui vient de lui être confié, et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

5 – POUVOIRS EN VUE DE REALISER LES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE PUBLICITE

Le Conseil de Surveillance *donne tous pouvoirs* au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

